

saillions dire qu'aucune menace extérieure ne plane actuellement sur la sécurité du pays. Qu'une guerre mondiale d'envergure se déclenche, elle n'aboutira vraisemblablement pas à un agrandissement de territoire au détriment du Canada, mais elle pourrait facilement entraîner une destruction considérable à l'intérieur du pays.

• (3.10 p.m.)

Dans un monde d'interdépendance comme le nôtre, où les systèmes de communications internationales fonctionnent à la seconde et où les fusées à ogives nucléaires et à cibles pré-orientées peuvent franchir en quelques minutes la distance entre les grandes villes européennes et celles du continent nord-américain, la sécurité du Canada repose sur un monde pacifique. Nos efforts pour réaliser ce monde deviennent donc une nécessité; ils devraient être aussi efficaces que possible. La sécurité matérielle immédiate, comme à la longue, ne peut être assurée que si toutes les nations reconnaissent la mise en vigueur nécessaire de certaines conditions. Il existe à mes yeux cinq conditions de ce genre, dont les trois dernières présentent, en fin de compte, l'unique espoir d'une sécurité permanente.

(1) Empêcher la désagrégation ou le déséquilibre grave du point d'arrêt en matière d'armes nucléaires, qui a si heureusement réussi jusqu'à présent à prévenir une hécatombe nucléaire;

(2) Aider à prévenir ou à régler promptement les conflits de nature à dégénérer, de par leur situation géographique, en une guerre nucléaire;

(3) Jouer un rôle dans les forces internationales du maintien de la paix et les initiatives non militaires, visant à susciter la confiance et la force dans les modes d'action internationaux destinés à résoudre les conflits et dans un système efficace d'ordre mondial;

(4) Consacrer des ressources suffisantes à l'étude et à la négociation de restrictions d'armement et d'accords sur le désarmement;

(5) Fournir une proportion de plus en plus grande de ressources nationales aux modes d'action destinés à amoindrir ou à faire disparaître les causes de malaise, comme le manque de sécurité sur le plan économique.

Ces conditions doivent régner au sein de la communauté internationale, si l'humanité veut survivre au XX^e siècle. Des dispositifs internationaux existent actuellement en vue de coordonner et d'amplifier les modes d'action à cette fin; ils sont dignes de l'appui de tous les gouvernements et des hommes de toutes couleurs politiques, et cet appui leur est essentiel.

Le gouvernement canadien doit décider laquelle de ces cinq conditions mérite qu'on y

[Le très hon. M. Trudeau.]

consacre les sommes les plus considérables à quelque moment que ce soit et en vue de laquelle l'activité canadienne peut s'orienter le plus efficacement possible. Comme aucune de ces conditions ne peut se réaliser par les efforts d'une seule nation, les décisions du Canada, dans ce domaine, devront être prises à la suite de consultations avec d'autres États de la communauté internationale, mais pas nécessairement avec les mêmes États dans chaque cas.

[Français]

Ce qui précède, monsieur l'Orateur, représente quelques-unes des considérations de politique étrangère qui sont particulièrement pertinentes dans toute discussion ou évaluation d'une politique canadienne de défense. Elles illustrent bien, pour un pays comme le Canada, la nécessité de ne pas permettre à la politique de défense, soit de se désaffaiblir de la politique étrangère, soit de constituer l'influence dominante de cette politique. Chose encore plus importante, notre politique de défense ne doit pas se laisser dominer totalement par des considérations ou des alliances d'ordre purement militaire. La politique étrangère doit constituer le fondement principal de toutes les relations du Canada avec l'étranger. Notre politique de défense doit découler de notre politique étrangère et en faire partie. À son tour, cette politique de défense déterminera la nature de nos alliances militaires et le bon usage de nos forces.

Lorsqu'on décrit la situation en ces termes, il devient évident que les rapports entre le Canada et l'OTAN ne sauraient reposer, en premier lieu, sur une décision d'ordre militaire. Elles doivent reposer sur une décision d'ordre politique. À ce titre, le gouvernement du Canada agit de façon responsable lorsqu'il fait observer que les membres européens de l'OTAN ont, à l'heure actuelle, une population totale de 300 millions et, conjointement, une production nationale brute s'élevant à 500 milliards de dollars américains. Le relèvement remarquable qu'ont connu les pays de l'Europe de l'Ouest pendant l'après-guerre a accru considérablement leur aptitude à défendre leur propre territoire. À son tour, cette capacité accrue réduit, pour le Canada, la nécessité de continuer à apporter une contribution d'ordre militaire aussi forte qu'auparavant.

Je ferais aussi bien d'insister sur le fait que, les États-Unis mis à part, le Canada est à l'heure actuelle le seul pays membre de l'OTAN qui joue un rôle militaire aussi important sur les deux continents. En résumé, nous estimons que l'Europe, 20 ans après la mise sur pied de l'OTAN, est beaucoup mieux en état de se défendre elle-même, et nous espérons que les pays européens membres de